

# RENTRÉE 2014 : LE SECOND DEGRÉ ASPHYXIÉ, LE SNES ET LES COLLÈGES DANS L'ACTION

## Éducation prioritaire : Relance ou abandon ? Le jeu trouble du Ministre et du Recteur

Dans l'académie, les ambiguïtés entretenues jusqu'alors par les déclarations ministérielles de Vincent Peillon sur l'Éducation prioritaire ont été levées par l'annonce des moyens attribués aux établissements pour la rentrée 2014, et le décalage entre ses annonces et la réalité du terrain a provoqué l'exaspération des collègues.

Vincent Peillon a, en effet, donné deux engagements sur la réforme de l'Éducation prioritaire :

- « pas un réseau en Éducation prioritaire ne perdrait de moyen à la rentrée prochaine », ce qui exclut, de fait, les lycées classés Éducation prioritaire qui n'appartiennent à aucun réseau et trahit, à nouveau, le renoncement à faire réussir tous les élèves au-delà de l'horizon de la scolarité obligatoire.

- Les moyens donnés aux établissements REP+, considérés comme les plus difficiles, ne seraient pas financés par la sortie d'autres établissements de l'Éducation prioritaire ni par la suppression des droits statutaires (chantiers des missions et des métiers enseignants).

Or, dans les Hauts de Seine, les collègues Éducation prioritaire, avant leur mobilisation très forte, se voyaient amputés de moyens considérables, avec comme double motif pour le DASEN, ex-IA : « il y a trop d'établissements en Éducation prioritaire dans les Hauts de Seine » et « il faut financer l'ouverture de nouvelles divisions dans le département pour faire face à la hausse des effectifs ».

Les lycées Éducation prioritaire, dans les Hauts de Seine (lycée Galilée Gennevilliers, lycée Maupassant Colombes) mais aussi dans le Val d'Oise (lycée Julie-Victoire Daubié, Argenteuil), connaissent une réduction drastique de leurs moyens qui fait sauter les seuils d'effectifs de 30 élèves par division, et oblige à tailler dans les dédoublements, les dispositifs pédagogiques, la diversité de l'offre de formation... En dépit des mobilisations mas-



sives des collègues de ces établissements, une fin de non recevoir continue d'être opposée par l'Administration à leurs revendications.

Enfin, les établissements retenus en dehors de tout critère transparent comme REP+, dans lesquels les personnels auront droit à une décharge de service, ne sont qu'au nombre de 8 dans l'académie qui comprend actuellement plus de 120 établissements classés.

La politique éducative déclinée en matière d'Éducation prioritaire dans l'académie montre l'insuffisance de l'investissement éducatif pour couvrir l'ensemble des besoins et faire de l'Éducation prioritaire une véritable priorité. La volonté de sous dimensionner les moyens budgétaires pour l'Éducation prioritaire conduit l'Administration à mettre en avant le modèle idéologique d'une Éducation prioritaire resserrée sur quelques établissements et à aggraver ainsi les inégalités sociales et territoriales.

Obtenir des choix budgétaires et éducatifs en faveur d'une véritable ambition pour faire réussir tous les jeunes et réduire les inégalités est le cœur des luttes qui se développent depuis le mois de janvier dans l'académie. Le SNES est déterminé à les poursuivre avec les collègues.

## Fermeture des FCIL : mobilisation contre le désengagement du service public d'éducation

Sans préavis et sur consigne du Ministère, le Recteur a décidé de fermer à la rentrée prochaine les cinq FCIL (Formation Continue d'Initiative Locale) de l'académie préparant après le bac, les élèves aux concours infirmiers, avec un taux de réussite de l'ordre de 90%. Les moyens ainsi récupérés (5 emplois) doivent financer un module de 3h dans toutes les terminales de ST2S pour former les élèves dès l'année du bac aux épreuves de ces concours.

Le SNES, avec les personnels des établissements concernés et les lycéens voulant s'inscrire l'an prochain dans ces formations post-bac fortement mobilisés (rassemblements devant le Rectorat, les DSDEN...), s'est opposé à ces fermetures. Le module de 3h, qui offre un complément de formation utile en Terminale ST2S, ne peut servir à justifier la suppression des FCIL. La grande majorité des élèves, aux emplois du temps déjà très lourds, n'arrivent pas à concilier durant l'année de Terminale, la charge de travail qu'exige la réussite au bac et celles des concours avec la spécificité de leur référentiel. Faute de formations gratuites ouvertes dans le service public d'Éducation, ils n'auront d'autre choix que les formations privées et payantes, avec pour beaucoup, la nécessité de conjuguer leurs études avec une activité salariée pour faire face aux frais, ou de renoncer aux concours en se rabattant sur des métiers moins qualifiés (aide soignant, secrétariat médical...).

C'est un gâchis inacceptable :

- Pour les étudiants, dont beaucoup sont issus des classes populaires et se voient privés de la perspective d'accéder à des métiers qualifiés et mieux rémunérés (bac plus 3).
- Pour le Service public d'Éducation, avec la destruction de savoir faire d'équipes et d'établissements qui préparaient efficacement des étudiants, ce qui laisse la main libre au secteur privé et marchand.
- Pour l'intérêt général car les besoins en personnels hautement qualifiés et formés dans les métiers sociaux et infirmiers sont intenses.

Le SNES continue d'intervenir et de revendiquer la transformation des FCIL en classes préparatoires et la généralisation de celles-ci sur le modèle de ce qui se fait pour les écoles d'ingénieurs et de commerce.